



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tabac

Question écrite n° 4726

Texte de la question

M. Leonce Deprez ayant note avec interet sa proposition de verser a la presse, privee par la loi Evin de la publicite pour le tabac, « une partie des taxes sur ce produit », demande a M. le ministre delegue a la sante de lui preciser la nature, les perspectives et les echeances de cette proposition tendant, selon ses propres termes, a ce qu'on « prenne une partie des taxes prelevees sur chaque paquet de cigarettes et qu'on la redonne a la presse, a condition qu'elle fasse de l'education pour la sante ». (Le Nouvel Economiste, no 898, 11 juin 1993).

Texte de la réponse

La proposition de versement a la presse d'une partie des taxes sur le tabac pour realiser des campagnes d'education pour la sante, en contrepartie de l'interdiction de la publicite en faveur du tabac, est a l'etude des services techniques des ministeres concernes.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4726

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2403

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4786